



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2024

OBJET :

DE-24-12-1-19) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN
CONTREPARTIE DE LA GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE LA
SOCIETE SEQENS POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DE 16
LOGEMENTS SOCIAUX SIS 25, AVENUE PAUL DEROULEDE A
VINCENNES

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. CHARDON (pouvoir à M. BENSOUSSAN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. EPINAT (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : M. GAGNY .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241219-lmc1H12640H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2024
Date de Publication : 20/12/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2024 accordant une garantie d'emprunt d'un montant de six cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quatre-vingt euros (698.880 €) à la société anonyme Seqens afin de réaliser l'opération de réhabilitation de 16 logements sociaux (PLAI) sise 25, avenue Paul Déroulède à Vincennes ;

Considérant la convention proposée, réservant 3 logements à la Ville et fixant les obligations de la société anonyme Seqens en contrepartie de la garantie d'emprunt octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 12 décembre 2024,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention réservant trois logements à la Ville et fixant les obligations de la société anonyme Seqens en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée afin de réaliser l'opération de réhabilitation de 16 logements sociaux (PLAI) sise 25, avenue Paul Déroulède à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé